

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition ne contient pas les publications contenant des données personnelles protégées. Dès lors, seule la version officielle sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA – 48^e année – N° 21 – Vendredi 5 juin 2026

Impressum – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Délai pour la remise des publications: le lundi à 12h00. Ce délai est modifié en cas de jour férié le lundi. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39. Compte de chèques

postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** joumalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

Arrêté

portant approbation de la convention transitoire pour la prolongation de la convention tarifaire LAMAL, IP-205.081 (du 1.1.2019) concernant le programme de dépistage du cancer du côlon selon l'art. 12e, let. D, OPAS dans le canton du Jura entre l'Association pour le dépistage du cancer BEJUNE et CSS Assurance-maladie SA, valable à partir du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 30 juin 2026

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu l'article 46 de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal)¹⁾,

vu l'article 14 de la loi du 20 décembre 1996 portant introduction de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LiLAMal)²⁾,

vu l'article 14 de la loi fédérale du 20 décembre 1985 concernant la surveillance des prix³⁾,

vu la renonciation à formuler un avis de la Surveillance des prix du 25 mars 2026,

arrête:

Article premier La convention transitoire pour la prolongation de la convention tarifaire LAMAL, IP-205.081 (du 1.1.2019) concernant le programme de dépistage du cancer du côlon selon l'art. 12e, let. d, OPAS dans le canton du Jura entre l'Association pour le dépistage du cancer BEJUNE et CSS Assurance-maladie SA, valable à partir du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 30 juin 2026, est approuvée.

Art. 2 La Surveillance des Prix a renoncé à formuler une recommandation de tarif.

Art. 3 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours au Tribunal administratif fédéral dans les trente jours dès sa communication (art. 50 PA)⁴⁾. Le mémoire de recours indique les conclusions, motifs et moyens de preuve et porte la signature du recourant ou de son mandataire; celui-ci y joint l'expédition de la décision attaquée et les

pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles se trouvent en ses mains. Le non-respect de ces dispositions peut entraîner notamment l'irrecevabilité du recours (art. 52 PA).

Art. 4 Le présent arrêté prend effet le 1^{er} janvier 2026.

Delémont, le 26 mai 2026

Au nom du Gouvernement
La présidente: Rosalie Beuret Siess
Le chancelier: Jean-Baptiste Maître

- 1) RS 832.10
- 2) RSJU 832.10
- 3) RS 942.20
- 4) RS 172.021

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 19 mai 2026

Par arrêté, le Gouvernement a nommé représentant de la République et Canton du Jura au sein du Conseil de fondation de la Fondation Les Cerisiers pour la période 2026-2030:

– M. Gérard Bonvallat, directeur adjoint, La Baroche.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

Service des infrastructures

Restrictions de circulation

**Routes cantonales N^{os} 6, 18, 250.2, 1520 et 1565
Communes: Delémont, Courroux, Val Terbi, Courrendlin,
Châtillon, Courtételle, Haute-Some et Develier**

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que les routes sous-mentionnées seront fermés temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: **SlowUp Jura 2026**
Tronçons: **Courroux (RC 250.2)**
Rue du 23-Juin, Route de Courroux
Vicques (RC 250.2 et 1565)
Rue de la Frimesse, Route de
Rochefort, Rue de l'Indépendance,

Rue de la Pran, Chemin de la Pale,
Route de Courrendlin

Courrendlin (RC 6)

Route de Vicques, Rue du 23-Juin,
Rue du Gros-GO, Route de Châtillon

Courtételle (RC 18)

Rue du Cornat, Rue Préfet-Comte,
Rue de la Penesse, Rue du
Vieux-Moulin

Courfaivre (RC 18)

Rue de la Rauracie, Rue Saint-
Germain, Rue du Chavon-Dessus

Bassecourt (RC 18)

Rue Dos-chez-Merat, Rue de l'Eglise,
Rue de l'Abbé-Monnin, Rue des
Grands-Prés, Rue du Chêtelon,
Rue des Vieilles-Forges, chemin AF
direction Courfaivre

Develier (RC 6)

Route de Courfaivre, Route de
Porrentruy, Place du Soleil, Rue de la
Liberté, Place de la Poste, Route de
Delémont

Durée: **Dimanche 14 juin 2026,
de 9h00 à 17h00**

Renseignements: M. Jean-Luc Fleury, chef de région
de Delémont (tél. 032 420 60 14)

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation, affecté à la sécurité du trafic.

Delémont, le 4 juin 2026.

Le chef de service: Yves-Alain Fleury.

Office de ponts et chaussées du canton de Berne
Arrondissement d'ingénieur en chef III
Service pour le Jura bernois

Fermeture au trafic

Circulation de transit interdite au véhicule > 2m60

Route cantonale N° 1362:

Crémines - Seehof - front. JU/BE

Commune: Corcelles (BE)

430.20459 / Renouvellement - Chaussée:

Corcelles, traversée

Tronçon: **Route cantonale N° 1362
Corcelles «centre» Clos Cadet 22
(2'601'257 / 1'237'163) à sortie
«Est» Les Quémines 9 (2'601'942 /
1'237'366) sur environ 720 m**

Durée: **Du lundi 8 juin 2026
au vendredi 16 octobre 2026**

Dérogations: Aucune.

Guidage du trafic: Réglée par des feux de signalisation
+ déviation.

Motif de la mesure: Travaux de génie civil routier
et de revêtement.

Restrictions: Circulation sur une seule voie pilotée par des feux de signalisation.

Circulation de transit interdite aux véhicules > 2m60.

Les signalisations réglementaires de chantier et de déviation seront mises en place.

Pour les véhicules > 2m60, le transit peut se faire par un chemin de déviation au sud du chantier ou par l'itinéraire de déviation, **limité à 18 To sur le pont «La Rossmatte» à Seehof**, via Delémont / Courroux / Vicques / Vermes.

Informations juridiques: En vertu des articles 65 et 66 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes (LR, RSB 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR, RSB 732.111.1), le trafic sur la route mentionnée sera perturbé et la route sera fermée au trafic > 2m60.

Les travaux de génie civil étant dépendants des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme. Le cas échéant, des communiqués diffusés par la radio renseigneront les usagers. Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic inévitables. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Loveresse, le 1^{er} juin 2026.

Office de ponts et chaussées du canton de Berne
Arrondissement d'ingénieur en chef III
Service pour le Jura bernois

Publications des autorités communales et bourgeoises

Basse-Allaine

Assemblée communale ordinaire des comptes mardi 16 juin 2026, à 20h00, à la salle polyvalente de Courtemaîche

Ordre du jour:

1. Discuter et voter le procès-verbal de l'assemblée communale du 19 mars 2026.
2. Discuter et approuver les comptes de l'exercice 2025 et les dépassements budgétaires.
3. Discuter et voter la consolidation du crédit initial de Fr. 200000.– destiné à financer les travaux de dessertes forestières et donner compétence au conseil communal pour la consolidation.
4. Discuter et voter la consolidation de Fr. 21 210.30 destiné à la réalisation d'un concept général de dessertes forestières.
5. Discuter et voter la consolidation de Fr. 86510.– concernant le projet d'étude de la gestion de l'Allaine.
6. Discuter et voter la consolidation de Fr. 27479.65 concernant l'étude de la gestion des affluents de l'Allaine (Vallatte).
7. Discuter et voter la consolidation de Fr. 40000.– concernant l'étude de projet d'ouvrage sur le ruissellement.
8. Divers.

Le procès-verbal mentionné au point 1 est déposé publiquement au Secrétariat communal à Courtemaîche et sur le site internet communal www.basse-allaine.ch à l'attention des citoyennes et citoyens qui désirent le consulter.

Les demandes de compléments ou de rectifications peuvent être adressées, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée (jour ouvrable) ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Courtemaîche, le 29 mai 2026.

Conseil communal.

Boncourt

Assemblée communale ordinaire mardi 16 juin 2026, à 20h00, à l'aula de l'école primaire

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 30 mars 2026.
2. Prendre connaissance et approuver les comptes communaux 2025, voter les dépassements budgétaires.
3. Discuter et voter un crédit de CHF 400000.– pour la réfection de l'Impasse Saint-Michel.
4. Discuter et voter un crédit complémentaire de CHF 150000.– pour la réalisation des infrastructures de padel.
5. Divers et imprévus.

Boncourt, le 5 juin 2026.

Conseil communal.

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

Bourrignon

Assemblée communale ordinaire mercredi 17 juin 2026, à 19h30, à la salle des assemblées du bâtiment communal

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 17 décembre 2025, publié sur le site internet de la commune.
2. Présentation des comptes 2025 (consultables sur le site internet de la commune), ratification des écarts budgétaires, décision.
3. Discuter et voter une dépense de Fr. 31000.– pour la mise en place d'un Syndicat des eaux des communes du Haut-Plateau (Bourrignon, Mettembert, Movelier, Pleigne), sous déduction d'éventuelles subventions et donner compétence au Conseil communal pour gérer ce dossier et son financement.
4. Divers.

Bourrignon, le 29 mai 2026.

Conseil communal.

Châtillon

Assemblée communale jeudi 18 juin 2026, à 20h00, à la salle communale, Route de Courrendlin 3

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Prendre connaissance et approuver les comptes communaux de l'exercice 2025 et voter les dépassements budgétaires.
3. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale peut être consulté au Secrétariat communal et sur le site internet de la commune.

Châtillon, le 27 mai 2026.

Conseil communal.

Clos du Doubs

Assemblée communale jeudi 25 juin 2026, 20h00, centre visiteurs Mont Terri, Saint-Ursanne

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 25 mars 2026.
2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2025
3. Voter un crédit-cadre de Fr. 150000.– en faveur de l'assainissement des réseaux d'eau potable et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement.
4. Information communale: rénovation de l'école.
5. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est déposé publiquement au Secrétariat communal, où il peut être consulté, ainsi que sur le site internet communal. Les comptes 2025 seront disponibles également à l'administration et sur notre site internet à partir du 17 juin 2026. Les demandes de compléments ou de modifications du procès-verbal pourront être formulées lors de l'assemblée.

Saint-Ursanne, le 1^{er} juin 2026.

Conseil communal.

journalofficiel@lepays.ch

Cœuve

Assemblée communale ordinaire mercredi 24 juin 2026, à 20h00, à la halle polyvalente

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2025.
2. Discuter et voter la nouvelle convention réglant les modalités de répartition des produits de la fiscalité entre les communes membres de la Société d'équipement régionale d'Ajoie et du Clos du Doubs (SEDRAC) et prévoyant une contribution de CHF 21 730.20 financée sur 3 ans.
3. Discuter et voter les éventuels dépassements budgétaires et approuver les comptes 2025.
4. Divers.

Cœuve, le 29 mai 2026.

Conseil communal.

Cœuve

Révision du plan d'affectation communal (PACom)

Conformément à l'art. 71, al. 1 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987, la commune de Cœuve dépose publiquement durant 30 jours, soit du 8 juin 2026 au 10 juillet 2026 inclusivement, en vue de son adoption par l'assemblée communale, les documents suivants:

- Le plan de zones (PZ)
- Le règlement communal sur les constructions (RCC)
- Le plan des dangers naturels (PDN)

Durant le délai de dépôt public, ces documents peuvent être consultés au Secrétariat communal et sur le site internet de la commune www.coeuve.ch.

Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, sont à adresser, sous pli recommandé, au Conseil communal de Cœuve jusqu'au 10 juillet 2026 inclusivement.

Elles porteront la mention « Opposition au Plan d'affectation communal ».

Les prétentions à la compensation des charges qui n'auront pas été annoncées à l'Autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire).

Cœuve, le 3 juin 2026.

Conseil communal.

Courchavon

Assemblée communale ordinaire jeudi 25 juin 2026, à 20h00, à la Halle de gymnastique communale

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 18 décembre 2025.
2. Discuter et approuver un crédit d'étude d'un montant de CHF 35 000.– pour le plan spécial d'équipement de détail « Les Champs devant la ville II », parcelle N° 161.
3. Prendre connaissance et approuver les comptes communaux 2025, voter les dépassements budgétaires.
4. Discuter et voter le transfert d'un montant de CHF 24 000.– à soustraire du fonds « Entretien cours d'eau/danger crues » et de le créditer au financement spécial « gestion des déchets ».
5. Prendre connaissance et approuver le règlement communal concernant la gestion des déchets.

6. Prendre connaissance et approuver le règlement communal sur les tarifs concernant la gestion des déchets.
7. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée (point 1), les comptes (point 3, disponibles dès le 11 juin 2026), et les règlements (points 5 et 6) peuvent être consultés au Secrétariat communal ou sur le site internet www.courchavon-mormont.ch. Les règlements sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale.

Les remarques et questions éventuelles sont à adresser par écrit au Conseil communal jusqu'au mercredi 24 juin 2026.

Courchavon, le 1^{er} juin 2026.

Conseil communal.

Delémont

Dépôt public de la modification de peu d'importance (MPI) du règlement communal sur les constructions (RCC), article 247, alinéa 1

Conformément à l'article 71, alinéa 1, de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) du 25 juin 1987, la Municipalité de Delémont dépose publiquement durant 30 jours, soit du 5 juin 2026 au 6 juillet 2026 inclusivement, en vue de son adoption par le Conseil communal, la modification de peu d'importance (MPI) de l'article 247, alinéa 1, du règlement communal sur les constructions (RCC), au sens de l'article 85, alinéa 1, de l'ordonnance sur les constructions et l'aménagement du territoire (OCAT).

Durant le délai de dépôt public, ces documents peuvent être consultés au Secrétariat du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics de la Ville de Delémont, route de Bâle 1.

Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, sont à adresser par lettre recommandée au Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics de la Ville de Delémont, route de Bâle 1. Elles porteront la mention « Opposition à la modification de peu d'importance (MPI) du règlement communal sur les constructions (RCC), article 247, alinéa 1 ».

Les prétentions à la compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire).

Delémont, le 5 juin 2026.

Conseil communal.

Delémont

Dépôt public du plan spécial « Cras-des-Fourches »

Conformément à l'article 71, alinéa 1, de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) du 25 juin 1987, la Municipalité de Delémont dépose publiquement durant 30 jours, soit du 5 juin 2026 au 6 juillet 2026 inclusivement, en vue de son adoption par le Conseil communal, le dossier de plan spécial « Cras-des-Fourches » comprenant les documents suivants:

- Le plan d'occupation du sol (échelle 1:500)
- Le plan des équipements (échelle 1:500)
- Les prescriptions

Durant le délai de dépôt public, ces documents peuvent être consultés au Secrétariat du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics de la Ville de Delémont, route de Bâle 1.

Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des

charges, faites par écrit et motivées, sont à adresser par lettre recommandée au Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics de la Ville de Delémont, route de Bâle 1. Elles porteront la mention « Opposition au Plan spécial Cras-des-Fourches ».

Les prétentions à la compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire).

Delémont, le 5 juin 2026.

Conseil communal.

Haute-Ajoie / Damvant

Nivellement des tombes au cimetière de Damvant

La commune de Haute-Ajoie avise les parents et les proches que les tombes des personnes inhumées dans le cimetière de Rocourt entre 1920 et 1941 et situées dans le secteur sud-ouest, soit les six premières rangées à l'entrée à droite côté France, sont échues. Ces tombes seront nivelées dès le 14 septembre 2026. Les tombes concernées sont A1, B2, C2-3-4, D1-2, E1, F1-2-3.

La liste de toutes les tombes concernées peut être consultée au Secrétariat communal à Chevenez, à l'affichage public ainsi que sur le site internet de la commune (www.hauteajoie.ch).

Si la famille le désire, elle peut disposer du monument funéraire en contactant l'Administration communale jusqu'au 31 août 2026.

Haute-Ajoie/Chevenez, le 1^{er} juin 2026.

Conseil communal.

Lajoux

Assemblée communale ordinaire mardi 30 juin 2026, à 19h30, à la Maison des Œuvres (grande salle)

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2025.
2. Discuter et voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2025.
3. Discuter et voter un crédit complémentaire de Fr. 50 000.– pour l'aménagement d'arrêts de bus (LHand) et deux abris bus.
4. Chemins agricoles:
 - a) Voter et discuter un crédit d'investissement de Fr. 2 380 000.–, sous réserve de subventions fédérales et cantonales pour la réfection de la 1^{re} étape des chemins agricoles et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et sa consolidation.
 - b) Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement communal relatif aux chemins agricoles.
5. Divers.

Immédiatement après l'assemblée communale:

Assemblée bourgeoise

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 18 décembre 2024.
2. Discuter et voter la vente d'une portion de terrain d'environ 37 m² distraite de la parcelle N° 61 sise au lieu-dit Dos la Velle, en zone verte à Jean-Marc Crevoisier (parcelle N° 60).
3. Divers.

Les procès-verbaux des assemblées communales peuvent être consultés au Secrétariat communal, sur le site internet www.lajoux.ch et au panneau d'affichage public.

Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées par écrit au Secrétariat communal au plus tard 1 jour avant l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Le règlement mentionné sous chiffre 4b est déposé publiquement au Secrétariat communal, où il peut être consulté 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale. Les éventuelles oppositions dûment motivées doivent être adressées par écrit durant le dépôt public au Secrétariat communal.

Lajoux, le 1^{er} juin 2026.

Conseil communal.

Les Riedes-Dessus

Assemblée bourgeoise mardi 16 juin 2026, à 20h00, à la Maison bourgeoise des Riedes-Dessus

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée du 16 décembre 2025.
2. Présentation et approbation des comptes 2025.
3. Divers.

Conseil bourgeois.

Rossemaison

Assemblée communale ordinaire lundi 29 juin 2026, à 19h30, à la halle de gymnastique

Ordre du jour:

1. Discuter et voter le procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter les éventuels dépassements budgétaires et approuver les comptes 2025.
3. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site www.rossemaison.ch.

Les demandes de compléments ou de rectifications doivent parvenir, par écrit au Secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée.

Conseil communal.

Saint-Brais

Assemblée communale ordinaire lundi 15 juin 2026, à 20h00, à la halle de gymnastique

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de la dernière assemblée communale.
2. Discuter et approuver les comptes 2025.
3. Nommer un membre de la commission d'école primaire.
4. Discuter et voter un crédit de Fr. 100 000.– pour la réfection du toit de la halle de gym; donner compétence au Conseil communal pour contracter le crédit nécessaire ainsi que la consolidation de l'emprunt.
5. Discuter et voter un crédit de Fr. 60 000.– pour l'étude de la réhabilitation de la STEP; donner compétence au Conseil communal pour contracter le crédit nécessaire ainsi que la consolidation de l'emprunt.
6. Discuter et voter l'achat d'une portion de terrain sis sur la parcelle 1213 propriété de la paroisse pour la réha-

bilisation de la STEP sous réserve de l'acceptation de l'assemblée de la commune ecclésiastique.

7. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale peut être consulté au Secrétariat communal et sur le site internet www.saint-brais.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées par écrit au Secrétariat communal au plus tard 1 jour avant l'assemblée ou être faite verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Les comptes 2025 pourront être consultés sur le site internet ainsi qu'au Secrétariat communal dès le 4 juin 2026. Saint-Brais, le 26 mai 2026.

Conseil communal.

Soubey

Assemblée communale ordinaire
vendredi 12 juin 2026, à 20h 15, à la Maison des Œuvres

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2025 et les dépassements budgétaires.
3. Information concernant le projet d'Eaux de secours et interconnexion avec Clos du Doubs.
4. Discussion concernant la reprise du projet de construction d'une cabane forestière par la commune.
5. Communication concernant la vente de l'école « Les Chancelles 40B ».
6. Divers et imprévus.

Soubey, le 28 mai 2026.

Conseil communal.

Soyhières

Assemblée bourgeoise ordinaire
mercredi 24 juin 2026, à 20h 00, dans la salle de la Cave

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Comptes 2025.
3. Remplissage avec matériaux non pollués (type A) et revitalisation de la carrière de la Réselle.
4. Divers.

Soyhières, le 28 mai 2026.

Administration bourgeoise.

Soyhières / Les Riedes-Dessus

Assemblée communale ordinaire
mardi 16 juin 2026, à 20h 00, à La Cave

Ordre du jour:

1. Discuter et voter le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 16 décembre 2025
2. Point information: présentation du plan spécial HAb « Haut du Brunchenal » parcelles N^{os} 1, 2 et 3
3. Prendre connaissance et approuver les comptes 2025 et voter les dépassements budgétaires.
4. Procéder à l'élection complémentaire d'un membre à la commission de l'urbanisme pour la fin de la législature 2023-2027.
5. Informations communales.
6. Divers.

Les documents concernant les comptes sont disponibles sur le site internet www.soyhieres.ch ainsi qu'au Secré-

tariat communal dès le 5 juin comme annoncé dans le Soyhières-Infos distribué le 7 mai 2026.

Important: nous rappelons la teneur de l'article 27, al. 2 du règlement d'organisation qui prévoit que le procès-verbal de la précédente assemblée est à disposition des citoyens qui désirent le consulter. Les demandes de compléments ou de rectifications doivent parvenir par écrit au Secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée.

Conseil communal.

Undervelier

Assemblée bourgeoise
jeudi 18 juin 2026, à 20h 00, à la salle communale

Ordre du jour:

1. Salutations.
2. Nomination de deux scrutateurs.
3. Procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Présentation et approbation des comptes 2025.
5. Election d'un membre au conseil bourgeois.
6. Information et décision sur le remaniement parcellaire Soulce-Undervelier.
7. Divers.

Undervelier, le 29 mai 2026.

Conseil bourgeois.

Val Terbi

Séance du Conseil général
mardi 16 juin 2026, à 18h 00, à la halle de gymnastique de Montsevelier

Ordre du jour:

1. Ouverture de la séance.
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 24 mars 2026.
3. Questions orales et interventions.
4. Réponse à la question écrite de M. Joseph Zmoos « Parade de Noël des tracteurs: des lignes rouges ont-elles été dépassées? ».
5. Discuter et voter les comptes communaux 2025 de la Commune mixte de Val Terbi et des bourgeoisies de Vicques, Vermes et Montsevelier.
6. Discuter et voter un crédit de 450 000 francs, sous déduction des subventions fédérales et cantonales, ainsi que participations de tiers, destiné à la réfection des chemins ruraux La Fenatte, les Abues et Sur Tevie à Vicques et Les Vies-Fourchies-Le Champre à Montsevelier; donner compétences au Conseil communal pour se procurer le financement.
7. Adopter le cahier des charges révisé de la Commission de l'action sociale.
8. Communications.

Vicques, le 29 mai 2026.

Au nom du Conseil général

La présidente: Floriane Beuret.

La secrétaire: Sylvie Koller.

Val Terbi

Assemblée de la bourgeoisie de Vicques
lundi 29 juin 2026, à 20h 00, au Centre communal (salle réunion I, 1^{er} étage)

Ordre du jour:

1. Salutations et souhaits de bienvenue.
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 24 novembre 2025 (le document peut être

consulté à l'Administration communale ou sur le site internet de la commune à l'adresse www.val-terbi.ch).

3. Dans le cadre de la viabilisation du secteur à bâtir Chemin des Ecoles à Vicques, constituer, à charge de la parcelle N° 674 du ban de Val Terbi/Vicques, en faveur de BKW Energie SA, les servitudes suivantes:

- a) Droit à la tolérance d'une cabine de distribution électrique;
- b) Droit à la tolérance d'une ligne souterraine par câble;
- c) Droit d'établir une installation électrique (station de transformation).

Donner compétence au Conseil communal pour signer les actes y relatifs.

4. Décider l'achat des parcelles forestières N°s 3123 et 3124 du ban de Vicques, d'une superficie totale de 24403 m² pour la somme de Fr. 50000.– + frais de notaire.

5. Statuer sur la demande d'admission de Quentin et Corinne Charmillot-Zannatto et leurs enfants Lucas, Louis et Chloé.

6. Communications et divers.

Vicques, le 1^{er} juin 2026.

Conseil communal.

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

La Baroche

**Assemblée de la commune ecclésiastique
mercredi 24 juin 2026, à 20h00, à la salle paroissiale
de Miécourt**

Ordre du jour:

1. Accueil et recueillement.
2. Nomination de deux scrutateurs.
3. Lecture du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 25 février 2026.
4. Comptes 2025.
5. Rénovation église de Miécourt: informations.
6. Rénovation cure de Miécourt: informations.
7. Informations pastorales.
8. Divers.

La Baroche, le 28 mai 2026.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Les Bois

**Assemblée de la commune ecclésiastique
mardi 16 juin 2026, à 19h30, au Centre paroissial**

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Nomination d'un scrutateur.
3. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Présentation et acceptation des comptes 2025.
5. Voter un crédit de CHF 10000.– pour la pose d'arrêts neige sur le pan nord de l'église et donner compétence au Conseil pour le financement des travaux.
6. Divers et imprévus.

Les Bois, le 28 mai 2026.

Conseil de la commune ecclésiastique.

journalofficiel@lepays.ch

Boncourt

**Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique
catholique-romaine, lundi 29 juin 2026, à 20h 15,
à la Maison des Œuvres**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Présentation et approbation des comptes 2025.
3. Avancée du projet « Cure 2026 ».
4. Information générale de la Colonie des Emibois.
5. Divers et imprévus.

Boncourt, le 26 mai 2026.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Delémont

**Assemblée de la commune ecclésiastique
catholique-romaine, mercredi 17 juin 2026, à 20h 15,
au Centre paroissial l'Avenir**

Ordre du jour:

1. Ouverture et lecture du procès-verbal.
2. Approuver les comptes 2025 et les dépassements du budget.
3. Informations du Conseil de la commune ecclésiastique.
4. Informations pastorales.
5. Divers.

Les comptes peuvent être consultés au Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Delémont, le 27 mai 2026.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Glovelier

**Assemblée de la commune ecclésiastique
catholique-romaine, mercredi 17 juin 2026, à 20h 15,
au Centre Saint-Maurice**

Ordre du jour:

1. Accueil et prières.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Nomination des scrutateurs.
4. Comptes 2025 et dépassements budgétaires.
5. Informations pastorales.
6. Divers et imprévus.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Movelier – Mettembert

**Assemblée de la commune ecclésiastique
jeudi 18 juin 2026, à 20h00, à la salle paroissiale
de Movelier**

Ordre du jour:

1. Lecture de procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Comptes 2025.
3. Modification des horaires de sonnerie des cloches à Mettembert.
4. Informations de l'Equipe pastorale.
5. Divers et imprévus.

Movelier-Mettembert, le 15 mai 2026.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

Soyhières

Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine, mercredi 24 juin 2026, à 20 h 00, à la salle de paroisse

Ordre du jour:

1. Ouverture – Communication – Scrutateurs.
2. Lecture du dernier procès-verbal.
3. Acceptation des comptes 2025 et ratification des dépassements budgétaires.
4. Informations de l'Equipe pastorale.
5. Divers et imprévus.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Avis de construction

Les Breuleux

Requérant: Guenat S.A. Montres Valgine, Rue du Jura 11, 2345 Les Breuleux. Auteur du projet: Studio Kalk Sàrl, Grand-Rue 21, 2345 Les Breuleux.

Description du projet: Travaux préparatoires et installations provisoires rue du Succès: démolition partielle de la partie est du bâtiment N° 24, aménagement d'une base vie et d'un parking provisoires.

Cadastre: Les Breuleux. Parcelles N^{os} 141, 2164, 2165, 2170, 2176, 2387, sises au lieu-dit Au Fol, 2345 Les Breuleux. Affectation de la zone: Zone d'activités AAa, zone agricole, zone centre CA. Plan spécial: Au Fol.

Dérogations requises: Article 24 ss LAT (base vie), article 19a al. 2 OCAT et article 20 RCC révisé (stationnement provisoire).

Dimensions: Selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune des Breuleux, Rue des Esserts 2, 2345 Les Breuleux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 6 juillet 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Breuleux, le 29 mai 2026.

Cœuve

Requérant: Rehmer Thomas, Sous le Bois 1A, 2932 Cœuve. Auteur du projet: Thierry Erard SA, Rue du Collège 4, 2854 Bassecourt.

Description du projet: Aménagement de trois aires de repos pour chevaux.

Cadastre: Cœuve. Parcelle N° 2567, sise au lieu-dit Dos Longeat, Sous le Bois 1A, 2932 Cœuve. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Article 24e LAT.

Dimensions: surface A 197 m², surface B 499 m², surface C 208 m².

Genre de construction: Matériaux: géotextile, chaille, gravier, grilles Ecoraster E50, sable.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Cœuve, Milieu du Village 45, 2932

Cœuve, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 10 juillet 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Cœuve, le 3 juin 2026.

Courgenay

Requérant: Beuchat Francis, Les Herbages 3, 2800 Delémont. Auteur du projet: Donzé Philippe, Rue du 23-Juin 24, 2900 Porrentruy.

Description du projet: 1. Transformation du bâtiment N° 42 existant; 2. Réaménagement du restaurant de La Pierre Percée; 3. Maintien du salon de coiffure existant; 4. Aménagement de 3 appartements en duplex; 5. Suppression de la véranda existante et pose d'un nouveau couvert terrasse; 6. Installation d'une pompe à chaleur sol/eau avec sondes géothermiques et installation d'une pompe à chaleur air/eau (frigo) posée sous le nouvel escalier extérieur; 7. Pose d'un monobloc de ventilation; 8. Pose de panneaux solaires en toiture; 9. Pose d'une isolation périphérique sur une partie des façades; 10. Aménagement de 3 terrasses couvertes à l'étage (dans le volume existant); 11. Modification et création de plusieurs ouvertures; 12. Réaménagement des alentours; 13. Aménagement de nouvelles places de stationnement.

Cadastre: Courgenay. Parcelles N^{os} 82, 30 et 35, sises à la Rue Général-Comman 42, 2950 Courgenay. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA.

Dérogations requises: Article 2.6.1 RCC et article 236 du futur RCC (alignement par rapport à la voie publique), article CA16 chiffre 6 RCC (capteur solaire), article 57 alinéa 5 et 59 alinéa 2 du futur RCC (toiture, dérogation OPair).

Dimensions: 1. Longueur 23m54, largeur 15m93, hauteur 6m50, hauteur totale 10m70; 5. Longueur 5m86, largeur 5m65, hauteur 2m80.

Genre de construction: Matériaux façades: 1. crépi isolant blanc cassé; toiture: tuiles terre cuite rouges.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la commune de Courgenay, Rue Pierre-Péquignat 4, 2950 Courgenay, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 6 juillet 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courgenay, le 6 juin 2026.

Courtemaîche

Requérant: Liehti Gérard, Les Condmainnes 2, 2923 Courtemaîche. Auteur du projet: Atelier architecture C2, Sur les Roches 4, 2923 Courtemaîche.

Description du projet: Construction 3 villas mitoyennes avec garages fermés. PAC installées hors du bâtiment et installation photovoltaïque propre à chaque villa.

Cadastre: Courtemaîche. Parcelle N° 262, sise au lieu-dit Dôs Innécé, 2923 Courtemaîche. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone mixte, MA.

Dimensions: Longueur totale 36m90, largeur 18m00, hauteur 6m40, hauteur totale 740.

Genre de construction: Matériaux façades: ossature bois isolée, finition crépi teintes beige clair, beige moyen et beige taupe + lames bois verticales brunes; toiture: charpente bois isolée, couverture toiture tuiles béton gris anthracite, toiture plate des garages, étanchéité bicouche + gravier rond.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Basse-Allaine, Rue de l'École 3, 2923 Courtemaîche, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 6 juillet 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courtemaîche, le 28 mai 2026.

Delémont

Requérante et auteure du projet: Association Autogérée de Cultures et d'Artisanat, Devant la Metz 1, 2800 Delémont.

Description du projet: Transformation et changement partiel d'affectation du bâtiment N° 34 pour l'aménagement d'une salle polyvalente, d'espaces et d'ateliers collectifs pour différentes activités; locaux non chauffés ouverts au public.

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 375, sise à la Rue Emile-Boéchat 34, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, mixte, MDb.

Dérogation requise: Article 46 OCAT (local sanitaire pas adapté).

Dimensions: Bâtiment existant, dimensions inchangées.

Genre de construction: Matériaux façades: existantes, sans changements; toiture: existante, sans changements.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 6 juillet 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 1^{er} juin 2026.

Haute-Sorne / Bassecourt

Requérants: Rondez Coralie et Staecheli Johan, Rue des Longs Champs 51a, 2854 Bassecourt. Auteur du projet: Vuilleumier Architecture Sàrl, rue de l'Eglise 19, 2800 Delémont.

Description du projet: Construction d'une maison familiale.

Cadastre: Bassecourt. Parcelle N° 1733, sise à la Rue de la Communelle, 2854 Bassecourt. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dimensions: Longueur 12m10, largeur 12m05, hauteur 6m06, hauteur totale 7m39.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi blanc cassé; toiture: tuiles anthracite.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 6 juillet 2016.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 29 mai 2026.

Haute-Sorne / Bassecourt

Requérants: Sauvain Eve et Thibault, Rue des Longs Champs 49a, 2854 Bassecourt. Auteur du projet: Vuilleumier Architecture Sàrl, rue de l'Eglise 19, 2800 Delémont.

Description du projet: Construction d'une maison familiale.

Cadastre: Bassecourt. Parcelle N° 1733, sise à la Rue de la Communelle, 2854 Bassecourt. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dimensions: Longueur 11m80, largeur 11m80, hauteur 5m08, hauteur totale 7m71.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi blanc cassé; toiture: tuiles brunes.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 6 juillet 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 29 mai 2026.

Haute-Sorne / Soulce

Requérants: Trachsel Aline et D'Andrea Gilles, Champs Renaud 1H, 2863 Undervelier. Auteur du projet: Arches 2000 SA, route de la Mandchourie 23, 2800 Delémont.

Description du projet: Construction d'une nouvelle maison familiale et d'une annexe avec pompe à chaleur air-eau, panneaux solaires photovoltaïques en toiture, nouveau poêle à bûches.

Cadastre: Soulce. Parcelle N° 1244, sise au lieu-dit Sous la Chenal, Sur Ville, 2864 Soulce. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone HA future. Plan spécial: Fin de Charrère.

Dimensions: Longueur 11m95, largeur 9m94, hauteur 5m21, hauteur totale 7m25.

Genre de construction: Matériaux façades: bois naturel; toiture: tuiles terre-cuite noires.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront

envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusive-ment fixée au 6 juillet 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 1^{er} juin 2026.

Moutier

Requérant: Naser Ramabaja, Rue de l'Est 41, 2740 Moutier. Auteur du projet: Atelier Fenice Project Sàrl, Oberer Aareggweg 31, 3004 Berne.

Projet: Agrandissement d'une maison familiale par la création d'un logement supplémentaire de 3,5 pièces au rez-de-chaussée et augmentation du volume du 1^{er} étage existant en remplaçant la toiture à 2 pans par une toiture plate, aménagement d'une terrasse sur le toit de l'agrandissement, pose d'une PAC extérieure et construction d'une piscine chauffée.

Emplacement: Parcelle N° 3309, sise à la Rue de l'Est 41, commune de Moutier. Zone: H3.

Dérogations requises: Articles 25 LCFO et 26 RCC.

Dimensions: Selon plans déposés.

Genre de construction: Selon plans déposés.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 6 juillet 2026 inclusivement auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 5 juin 2026.

tifiez d'au moins une année d'expérience professionnelle. Vous avez une bonne culture générale et avez une bonne condition physique. Vous êtes titulaire du permis de conduire catégorie B. Les candidats retenus devront suivre avec succès la formation de policier (une année d'école et une année de stage) et obtenir le Brevet fédéral de policier en vue de leur engagement comme agent de gendarmerie. Vous faites preuve de bienveillance et êtes prêt à être confronté à des situations difficiles, tout en gardant le recul nécessaire pour prendre les décisions qui s'imposent. Vous faites preuve de flexibilité, gérez avec aisance les imprévus, et appréciez le travail en équipe. Vous savez composer avec des horaires irréguliers et le travail en extérieur, tout en réalisant une importante part de travail administratif.

Fonction de référence et classe de traitement:

Agent de gendarmerie / Classe 12 -3 classes (manque de formation).

Environnement de travail: Une séance d'information sur les métiers de la police est prévue le 11 juin 2026 à 19h00, à la Division Artisanale, rue de la Jeunesse 32, 2800 Delémont. Les informations sont également disponibles par ce lien: www.jura.ch/poc.

Entrée en fonction: 1^{er} janvier 2027.

Lieu de travail: CIFPol, écoles de Colombier ainsi que le territoire cantonal.

Contact: Renseignements peuvent être obtenus auprès de M^{me} Marie-Jane Intenza, adjointe du Commandant, tél. 032 420 65 65.

Délai de postulation: 26 juillet 2026.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: www.jura.ch/emplois

Mises au concours

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



La Police cantonale jurassienne recrute des

Aspirants (H/F) - école 2027-2028

Mission: Dans le cadre de la formation policière, vous allez apprendre et veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant

l'exécution et l'observation des lois; acquérir les connaissances pour prévenir et réprimer les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics; prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes; participer aux actions de prévention, d'information, d'éducation et de répression. Selon votre niveau de compétences, vous serez appelé à assurer la protection des personnes et des biens. Selon vos capacités, vous serez appelé à empêcher, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable. Vous devrez réussir les objectifs fixés par l'école de police, ainsi que le brevet fédéral de policier.

Profil: Vous êtes âgé de 18 ans au minimum, de nationalité suisse ou au bénéfice d'un permis d'établissement C. Vous êtes au bénéfice d'une formation professionnelle de niveau CFC ou d'un titre jugé équivalent. Vous jus-

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement annonce sa décision d'octroyer de nouvelles

Accréditations à des logopédistes diplômé-e-s (pour un volume d'activité global de 150%)

leur permettant de facturer des mesures pédo-pédagogiques à charge du Service de l'enseignement

Mission: Contribuer, au travers de sa discipline, à évaluer, prévenir et traiter les troubles de la communication et du langage oral et écrit et de certaines activités cognitives des patients pris en charge. Participer aux échanges nécessaires d'informations relatifs à l'évolution des patients. Gérer le suivi administratif des dossiers.

Exigences: Etre titulaire d'un master universitaire, d'une expérience professionnelle de base et, au plus tard au moment de l'octroi de l'accréditation, d'une autorisation de pratique délivrée par le Service de la santé, conformément à l'ordonnance concernant l'exercice des professions de la santé.

Taux d'activité: Taux global de 150%

Lieu d'activité: Moutier

Entrée en fonction: 1^{er} août 2026 ou à convenir

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Sandrine Gamba-Würsten, logopédiste-conseil pour le Service de l'enseignement, le mardi après-midi (tél. 032 420 58 17) ou auprès de M. Fred-Henri Schnegg, chef du Service de l'enseignement (tél. 032 420 54 10).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait

du casier judiciaire (ordinaire), un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées, par écrit, avec la mention « Demande d'accréditation » à M. Fred-Henri Schnegg, chef du Service de l'enseignement, Route de Moutier 16, 2800 Delémont jusqu'au **26 juin 2026**.



Les Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura mettent au concours le poste de

Travailleur-euse social-e
Secteur Protection de l'enfant

Ce poste sera vraisemblablement repourvu à l'interne.

Taux d'activité: 75%

Mission: Vous assumez les mandats de l'APEA et des Tribunaux et offrez, sur demande, conseil et accompagnement aux enfants et à leur famille. Vous collaborez avec le réseau jurassien actif dans le domaine de la jeunesse.

Profil: Vous êtes au bénéfice d'un diplôme HES en travail social (orientation service social ou éducation sociale), ou d'une formation et expérience jugées équivalentes. Pour les diplômés étrangers d'une reconnaissance de diplômes SEFRI. La préférence sera donnée à une personne bénéficiant d'une formation post-grade avec de l'expérience dans le domaine. Doté-e d'un sens de l'organisation et des priorités, vous êtes apte à travailler dans des conditions pouvant être difficiles et possédez un sens aigu de la négociation. Vous faites preuve de très bonnes capacités de communication orale et écrite. La possession d'une voiture et du permis de conduire sont des atouts.

Traitement: Assistant-e social-e, classe 14.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2026.

Lieux de travail: Principalement Saignelégier et Porrentruy, déplacements possibles à Delémont et Moutier.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Sébastien Baettig, responsable du secteur Protection de l'enfant au tél. 032 420 72 72 ou par courriel à sebastien.baettig@ssrju.ch.

Les candidatures, correspondant au profil souhaité, seront accompagnées des documents usuels et doivent être adressées par mail à postulations@ssrju.ch ou par courrier postal aux Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura, Direction, Rue de la Jeunesse 1, 2800 Delémont, avec mention « Confidentiel – Postulation », jusqu'au **10 juin 2026**.

Nous ne donnerons pas suite aux postulations ne correspondant pas au profil recherché.

En cas de suite favorable donnée à votre postulation, vous serez invité-e à transmettre un extrait de l'Office des poursuites, un extrait du casier judiciaire ainsi qu'une attestation de l'exercice des droits civils.

Vos publications peuvent être envoyées
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

Dernier délai:

jusqu'au lundi 12 heures

**H\UTE
ÉC-LE
PÉDAGOGIQUE
BEJUNE**

La Haute Ecole Pédagogique BEJUNE forme les enseignant-e-s des cantons de Berne (partie franco-phonie), du Jura et de Neuchâtel. Elle déploie ses activités sur trois sites, situés à Bienne, Delémont et La Chaux-de-Fonds.

La HEP-BEJUNE met au concours le poste suivant:

Collaboratrice ou collaborateur scientifique à 40%

pour le vice-rectorat de la recherche et des ressources documentaires, sur le site de Bienne.

Plus d'informations sur

<https://recrutement.hep-bejune.ch>

Délai de postulation: **21 juin 2026**

Marchés publics

Appel d'offres

Type de procédure: Procédure ouverte

Objet: Vie Ste Catherine Delémont - nouvelle liaison et mobilité douce

Adjudicateur

Service d'achat: Ville de Delémont - Service de l'UETP, Route de Bâle 1, 2800 Delémont (Suisse). Tél. +41 32 421 92 92. E-mail: uetp@uetp.ch

Service demandeur (adjudicateur): Pepi Natale SA, Rue du Jura 1, 2800 Delémont (Suisse). Tél. +41 32 423 83 30. E-mail: info@pepinatale.ch

Objet et étendue du marché

Vie Ste Catherine à Delémont - nouvelle liaison et mobilité douce.

Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics
(Common Procurement Vocabulary, CPV)

CPV principal

45000000 - Travaux de construction

Accords internationaux: Oui

Délai:

Remise de l'offre: 1.7.2026 - 16h00

Offre valable jusqu'au: 3.7.2027

Appel d'offres

Type de procédure: Procédure ouverte

Objet: Assainissement de la rue du Petit-Bâle et construction de 2 arrêts de bus LHand

Adjudicateur

Service d'achat: Commune de Courchapoix, Rue du Petit-Bâle 1, 2825 Courchapoix (Suisse). Tél. +41 32 438 88 54. E-mail: admin.com@courchapoix.ch

Service demandeur (adjudicateur): Commune de Courchapoix Rue du Petit-Bâle 1, 2825 Courchapoix (Suisse). Tél. +41 32 438 88 54. E-mail: admin.com@courchapoix.ch

Objet et étendue du marché

Le projet consiste à réaliser l'assainissement de la superstructure de chaussée en améliorant la gestion du trafic,

en augmentant la sécurité des usagers et des riverains. Ces aménagements sont pensés en vue d'une modération du trafic et une valorisation de l'espace public.

Le projet doit aussi tenir compte du régime de vitesse, notamment la mise en zone 30 km/h de la rue.

Le projet traite également des infrastructures souterraines, le réseau électrique fortement mis à contribution fait peau neuve par le remplacement des lignes aériennes par des câbles enterrés, la conduite principale d'eau potable le long de la route cantonale est également remplacée ainsi que les raccordements privés. Les Swisscom profitent d'améliorer leur réseau et la Commune réalise encore la mesure cxA du PGEE qui consiste à mettre en place un collecteur d'eau pluvial dans le secteur du Petit Bâle et ainsi diminuer l'apport eaux propres dans le collecteur des eaux usées.

Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics
(Common Procurement Vocabulary, CPV)

CPV principal

45200000 - Travaux de construction complète ou partielle et travaux de génie civil

Catalogue des articles normalisés (CAN)

111 - Travaux en régie

112 - Essais

113 - Installations de chantier

117 - Démolitions et démontages

151 - Constructions de réseaux enterrés

181 - Aménagements extérieurs

211 - Fouilles et terrassements

221 - Couches de fondation pour surfaces de circulation

222 - Bordures, pavages, dallages et escaliers

223 - Chaussées et revêtements

237 - Canalisations et évacuation des eaux

241 - Constructions en béton coulé sur place

Accords internationaux: Non

Délai:

Remise de l'offre: 26.6.2026 - 12h00

Conformément aux justificatifs requis dans les documents

Adjudication

Type de procédure: Procédure ouverte

Objet: Construction d'un hangar pour pompiers et voirie

Adjudicateur

Service d'achat: Commune des Breuleux (Studio Kalk Sàrl) Tony Clémence, Grand-Rue 21, 2345 Les Breuleux (Suisse). Tél. +41 32 552 02 39. E-mail: tony.clemence@studiokalk.ch

Service demandeur (adjudicateur): Commune des Breuleux (Studio Kalk Sàrl) Rue des Esserts 2, 2345 Les Breuleux (Suisse). Tél. +41 32 953 43 30. E-mail: pascal.faivet@breuleux.ch

Adjudicataire

Soumissionnaire: Charpente Menuiserie Rénovation Pierre Bühler SA, Grand-Rue 68, 2608 Courtelary (Suisse)

Date de la décision d'adjudication: 28.5.2026

Accords internationaux: Non

Genre de marché: Travaux de construction

Objet et étendue du marché: Les travaux suivants font l'objet de la présente soumission:

- Construction bois/charpente
- Revêtements extérieurs
- Ferblanterie
- Couverture
- Vitrages dans toitures inclinées

Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics
(Common Procurement Vocabulary, CPV)

CPV principal:

45211350 - Travaux de construction de bâtiments multifonctionnels

Divers

Syndicat intercommunal du district de Porrentruy (SidP)

Approbation de plans et prescriptions

La Section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 19 mai 2026, les plans suivants:

Plan spécial régional

«ZAIC – SEDRAC – Zones AAc et AAd, étape 2.1»

- Plan d'occupation du sol et des équipements
- Prescriptions

Il peut être consulté au secrétariat du Syndicat.

Porrentruy, le 1^{er} juin 2026.

Le Syndicat intercommunal du district de Porrentruy (SidP).

Vos publications peuvent être envoyées
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch